

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Band:** 58 (1913)  
**Heft:** 7

**Artikel:** L'artillerie au combat  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-339487>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'artillerie au combat.

Les luttes de l'avenir mettront aux prises des effectifs énormes et les batailles qui décideront du sort de la guerre, seront des batailles d'armées, se déroulant sur un vaste front. C'est donc dans le combat encadré dans la bataille que les différentes armes auront à déployer leur activité et qu'il convient d'étudier les propriétés et le rôle de chacune d'elles.

D'autre part, en raison de l'esprit qui règne de chaque côté du Rhin, on ne peut douter que ces batailles prendront, le plus souvent, le caractère d'offensive contre offensive. Elles seront des batailles de rencontre, présentant cette particularité, toutefois, que les deux adversaires bien décidés à marcher l'un vers l'autre, ne seront nullement surpris par la rencontre.

Nous nous placerons à ce double point de vue du combat encadré dans la bataille — et dans la bataille de rencontre pour examiner les idées qui semblent prévaloir, en France, aujourd'hui, en ce qui concerne l'emploi tactique de l'artillerie.

\* \* \*

Le titre V du règlement provisoire de manœuvre de l'artillerie, approuvé le 8 septembre 1910 par le ministre de la guerre, est le plus récent des documents où l'on trouve un exposé de la doctrine officielle, et il semble à première vue que nous n'aurions rien de mieux à faire que de donner ici une simple analyse de ce document. Mais, si bien fait qu'il soit, un règlement ne peut ni tout dire ni tout prévoir, il ne peut énoncer des règles absolues qu'il suffise d'appliquer en quelque sorte à la lettre, il doit se borner à donner des indications, des conseils qu'il appartient aux exécutants de comprendre et d'interpréter. En outre, il est manifeste que les rédacteurs de l'« Artillerie dans le combat », n'ont pas été maîtres de parler avec autant de netteté qu'ils l'eussent sans doute désiré. Ils se heurtaient, en effet, à certaines idées dont le général Percin s'est fait l'ardent promoteur, et qui, en raison de la situation de celui qui les professait, se sont imposées trop longtemps. — Fort heureusement, les défenseurs de ces théories se font plus rares tous les jours, mais elles ont causé

trop de ravages dans l'esprit de beaucoup d'officiers, pour que les effets n'en soient pas encore sensibles.

Emerveillés par les résultats obtenus sur les champs de tir avec le 75, des théoriciens trop pressés se hâtèrent de proclamer que l'apparition du canon à tir rapide et à boucliers rendait caduques toutes les règles admises jusqu'alors pour l'emploi de l'artillerie.

A ces règles anciennes, ils opposèrent des axiomes qui ne tardèrent pas à devenir pour beaucoup de véritables articles de foi.

Les luttes d'artillerie ont désormais fait leur temps, et cela pour cette excellente raison que toute batterie venant à se dévoiler, serait immédiatement mise à mal par celle qui la contre-attaquerait.

La concentration des feux, outre qu'elle était techniquement à peu près irréalisable devenait parfaitement inutile, la rapidité du tir y suppléant largement puisqu'elle permettait une densité de feux rendant superflue toute augmentation. Comme conséquence, on en déduisait que la quantité de batteries à mettre en action contre un objectif quelconque dépendait non de la nature de cet objectif, mais simplement de l'étendue de son front : d'où cette règle si commode : pour battre un front de 400 m., employez deux batteries ; pour 200 m., une batterie, etc.

Cette règle, d'une application facile et qui n'exige aucune réflexion, permet de n'engager l'artillerie qu'avec la plus stricte économie, de manière à ne dévoiler que le minimum de batteries et cela le plus tard possible. Car c'est là une idée chère à la nouvelle école, que plus longtemps on conserve des batteries sans leur faire ouvrir le feu, ce qui révélerait leur présence, plus on aura mis de chances de son côté. Elles ne sont pas en réserve, oh non ! simplement disponibles. Et l'on invoque le principe de l'économie des forces, pour justifier cette étrange conception !

Enfin, pour mieux assurer à l'infanterie l'appui du canon, les novateurs ne voyaient rien de mieux que de disséminer les batteries — quelques-uns auraient même voulu disséminer les canons — tout le long du champ de bataille.

C'était, on le voit, sous prétexte d'utiliser les propriétés du canon à tir rapide, un retour aux réserves d'artillerie de fâcheuse mémoire, aux pratiques qui nous avaient si mal réussi en 1870, où notre artillerie n'avait jamais su produire une action d'ensemble, et s'était fait démolir par petits paquets.

De pareilles doctrines quoique déjà plus que contestables, n'étaient toutefois pas extrêmement dangereuses tant que notre matériel à tir rapide, à boucliers, et permettant le tir masqué, se trouvait en présence d'un canon à tir simplement accéléré sans protection et obligé de tirer à découvert. La supériorité de l'outil suffisait à corriger les fautes de l'ouvrier. Les conditions ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Comme le nôtre, le canon allemand est à tir rapide et à boucliers, et, comme nous, les artilleurs allemands sauront faire du tir masqué, nous pouvons en être sûrs. Mais de tout cela les théoriciens n'ont cure; plongés dans l'abstraction, ne tenant compte ni des faits, ni des enseignements de l'histoire, ni des réalités du champ de bataille, ils persistent dans « l'opposition acharnée au principe de la concentration, l'obstination entêtée à prétendre que deux batteries ne sont pas plus fortes qu'une, la volonté réfléchie de se battre avec des moyens inférieurs, l'organisation soi-disant scientifique de la victoire par la faiblesse <sup>1</sup>. »

Ce qui précède était nécessaire pour faire comprendre les divergences de vues qui se manifestent encore dans l'interprétation du règlement. Sur un point, fort heureusement, il y a unanimité. Tout le monde affirme que l'artillerie doit travailler pour le plus grand profit de l'infanterie, et en liaison intime avec elle, mais où l'accord cesse, c'est quand il s'agit de dire comment elle devra agir pour cela. Quelques officiers, — de moins en moins nombreux, nous avons plaisir à le constater, — encore intoxiqués par une doctrine d'erreur, ne reviennent que difficilement aux saines idées d'offensive, de concentration des moyens et des efforts, de groupement dans la main du haut commandement.

\* \* \*

Suivons maintenant les différentes phases du combat type, du combat de rencontre encadré dans la bataille; quelle sera la conduite de l'artillerie dans chacune d'elles?

*Engagement de l'artillerie.* — « L'artillerie doit rechercher activement la priorité d'occupation des positions » (§ 9), tel est le principe que notre règlement a mis en vedette et sur lequel il revient à plusieurs reprises. « L'avance prise sur l'ennemi, dit-il encore, l'impulsion générale donnée au début du combat peuvent entraîner le succès de l'opération entière; elles brisent,

<sup>1</sup> Général Fayolle. Concentration des feux et concentration des moyens.

tout au moins, l'élan initial de l'adversaire en lui imposant de subir l'attaque » (§ 26).

« Le plus souvent, surtout avec les avant-gardes importantes, ces batteries (les batteries du gros) *devanceront l'infanterie* et se porteront en avant sous la protection de l'avant-garde seule » (§ 25).

Ces prescriptions si claires et si sages du règlement, n'ont pas trouvé grâce devant le général Percin. « Dans l'offensive, nous dit-il, l'infanterie attaquera d'abord avec ses seuls moyens. Quand elle se sera heurtée à une résistance sérieuse, quand, en vain, elle aura été renforcée, elle demandera l'appui du canon et le commandement fera droit à sa requête, dans la mesure où le lui permettront les ressources dont il dispose<sup>1</sup>. »

Ainsi de gaieté de cœur, on engagera l'infanterie seule contre un ennemi que rien n'empêchera d'agir avec deux armes (infanterie et artillerie) contre une seule, et qui en profitera pour la bousculer avant que notre artillerie ait pu intervenir. Inutile d'insister.

Ailleurs, le général écrit : « Le règlement ne devrait pas recommander de rechercher activement cette priorité d'occupation des positions, parce qu'il incite ainsi les artilleurs à se déployer sans mission indépendamment des indications de l'infanterie<sup>2</sup>. »

Comment sans mission ! Quelle étrange conception du commandement révelent de telles paroles ! Mais, si l'artillerie se porte ainsi en avant, comme le recommande le règlement, elle ne le fait apparemment que sur l'ordre du chef dont elle dépend au même titre que l'infanterie et, dès lors, de quel droit peut-on dire qu'elle va se déployer sans mission. Ce chef, s'il veut, coûte que coûte, et comme il en a le devoir, s'assure l'initiative de l'action et ne pas subir celle de l'adversaire, sera sans doute obligé de prendre ses dispositions *a priori*. Or, c'est avec les trois armes, et non avec une seule, qu'il marchera au combat et n'est-il pas logique, dès lors, que l'artillerie se déploie, elle aussi, *a priori*, conformant ainsi son action à celle des autres armes. Ce sera le seul moyen pour elle de leur prêter, au moment voulu, un appui vraiment efficace.

<sup>1</sup> Percin. La liaison des armes, citée par le commandant Louis. — Les tendances de l'artillerie, dans la *Revue militaire générale*, janvier 1912.

<sup>2</sup> Percin. L'artillerie aux manœuvres de Picardie.

« L'appui que l'artillerie doit prêter à l'infanterie, dit excellemment le général Davignon, se manifeste sous deux formes : la première, c'est de débarrasser l'infanterie amie de l'artillerie ennemie, en prenant la supériorité, au moins momentanément<sup>1</sup>, sur cette dernière. La seconde, c'est, le premier résultat une fois obtenu, d'appuyer directement l'action de l'infanterie — en joignant aux feux de cette infanterie celui d'un certain nombre de batteries que l'on a qualifiées de batteries d'infanterie. »

« Rien n'est plus dangereux, en effet, que de faire, de prime abord, deux parts de son artillerie (batteries d'infanterie contre batteries) et le résultat le plus clair de ce procédé est de permettre à une artillerie de force égale, et parfois inférieure, mais qui réunit tous ses moyens sur les contre-batteries de prendre rapidement la supériorité sur elles et quand elle aura procédé à leur exécution de passer à celle des batteries d'infanterie, puis de l'infanterie elle-même. »

« Seule, la concentration des moyens dans la main du commandement sera, surtout en matière d'emploi de l'artillerie, une des conditions essentielles du succès. »

Que voilà bien une saine doctrine !

Le règlement allemand ne nous laisse d'ailleurs pas ignorer que nous aurons affaire, dès le début du combat, à une puissante artillerie, et les derniers rectificatifs ajoutés récemment à ce règlement ne font qu'accentuer la tendance de plus en plus marquée, chez nos voisins, à rechercher en premier lieu l'écrasement de l'artillerie ennemie. Ils y emploieront, non seulement le canon de campagne, mais aussi les bouches à feu de gros calibre dont ils ont doté leurs corps d'armée et leurs armées. Certes, en rappelant les procédés de nos adversaires, nous ne prétendons pas que nous devons nous battre comme eux, et leur connaissance doit uniquement nous servir à nous battre contre eux. Encore faut-il que nous soyons en état de le faire, que nous ne nous désarmions pas comme à plaisir. En présence d'un ennemi qui disposera d'emblée de tous ses moyens bien groupés, ne serait-ce pas une folie impardonnable que de disperser les nôtres, et sous prétexte d'économie, de ne les faire entrer que successivement en ligne ?

Renoncer à rechercher la priorité dans l'occupation des posi-

<sup>1</sup> Nous verrons plus loin que c'est une supériorité définitive que l'on peut et que l'on doit chercher à acquérir.

tions, c'est non seulement perdre le bénéfice de l'initiative et l'avantage de l'offensive, c'est s'exposer, de parti pris, à toujours combattre du faible au fort. Quels inconvénients d'ailleurs peuvent présenter ces déploiements initiaux qu'on se plaît à qualifier de prématurés ? Dans la bataille, le corps d'armée encadré agira forcément droit devant lui ; il en sera de même de l'adversaire qu'il aura devant lui et dont l'artillerie ne pourra se manifester que sur un certain ensemble de positions faciles à prévoir. « Considérons, au 18 août, la situation des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> corps français ; ils peuvent bien, si cela leur plaît, mettre toutes leurs batteries en ligne aux premiers coups de fusil. Il n'y a, en effet, aucune incertitude sur la direction de l'attaque et les positions où viendra s'établir l'artillerie ennemie sont certaines. En face des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> corps, notamment, il est impossible à l'artillerie allemande de se déployer ailleurs que sur la croupe Mogador, la Malmaison, Gravelotte.

» Supposez maintenant cette crête repérée, dès les premiers coups de canon, et voyez la terrible situation dans laquelle se trouveront les batteries allemandes, si elles l'abordent par groupes. Encore une fois, on ne peut attaquer que toutes batteries réunies un ennemi qui a toutes les siennes en mains et à l'affût. » (Général Fayolle, ouvr. cité.)

Les lignes qui précèdent n'ont pas besoin de commentaire. Non seulement la poussée intensive de l'artillerie en avant, dès le début de l'engagement, n'offre que des avantages, mais elle est le seul moyen dont on dispose pour ne pas subir la volonté de l'ennemi et, au contraire, lui imposer la sienne.

\* \* \*

*Des luttes d'artillerie.*— Les deux artilleries en présence ne resteront certainement pas inactives. Par la force des choses, et d'une manière ou d'une autre, elles entreront, personne ne peut le mettre en doute, assez rapidement en lutte. Que cette lutte soit inévitable, qu'elle ait pour objet de permettre à un certain nombre de batteries d'apporter leur appui à l'infanterie, c'est ce dont tout le monde convient ; mais où l'accord cesse, c'est quand il s'agit de déterminer le caractère qu'affectera cette lutte d'artillerie, de dire comment elle devra être conduite.

« Dans les conditions actuelles, lisons-nous dans un article de la *Revue militaire générale*, l'artillerie ne peut détruire l'ennemi ; alors à la destruction on substituera ce que l'on a appelé

la neutralisation, on cherchera à empêcher l'ennemi de tirer ou tout au moins à l'obliger à ralentir son tir... On garantira nos troupes contre son feu et par cela même on aidera à leur progression... Sans doute, ces effets de neutralisation sont loin de donner les mêmes résultats de démoralisation que les effets de destruction, ils ne sont que temporaires mais ils peuvent suffire.»

On avouera que les prétentions de l'auteur sont bien modestes. Sa conception de la lutte d'artillerie repose tout entière sur cette idée qu'aujourd'hui, le canon ne peut détruire l'ennemi. Mais que devient alors ce principe énoncé à plusieurs reprises dans le règlement ; « l'artillerie doit avant tout chercher les effets de destruction <sup>1</sup> ». Faut-il croire que les plus récents progrès ont eu pour effet de rendre deux artilleries impuissantes l'une contre l'autre. Ce serait là un résultat extraordinaire et vraiment inattendu ! La question vaut qu'on l'examine d'un peu près.

Il est incontestable que l'emploi des positions masquées se généralise de plus en plus et il est bien certain aussi que deux artilleries également masquées l'une par rapport à l'autre et n'employant que le tir à shrapnel ne se feront, en général, que très peu de mal. Il serait néanmoins imprudent de trop compter sur la protection que procurera l'emploi de ces positions dans la bataille — et c'est dans la bataille, on ne saurait trop insister, qu'il faut situer le combat —. La nécessité de battre certaines régions, exposées à rester en angle mort, obligera des batteries plus ou moins nombreuses, soit à se contenter d'un défilement précaire et incomplet, soit même à se montrer tout à fait à découvert. D'autre part, de ce que l'on échappe aux vues d'une ou plusieurs positions ennemies il n'en résulte nullement qu'on échappe également aux vues de toutes les autres. L'exemple bien connu du 16 août 1870 met la chose en évidence. « Au début de l'action, les batteries de la division Bataille prennent position en arrière d'une crête à mi-chemin entre Vionville et Rezonville, pour tirer sur celles du major Kœrber, installées au-dessus de Vionville. Elles sont défilées par rapport à ces dernières ; elles ne le sont pas du Signal de la Vierge, où les Prussiens viendront bientôt. Les batteries Kœrber, elles-mêmes, sont parfaitement défilées face à l'est du côté où se livre le combat, mais elles sont prises d'écharpe par l'artillerie

<sup>1</sup> Voir aussi : Les règles de tir contre l'artillerie. Titre IV.

du 3<sup>e</sup> corps français, placée au sud-ouest de St-Marcel, et, plus tard, l'artillerie du 4<sup>e</sup> corps, arrivant à la crête du Poirier du Bois Dessus, les prendra à revers<sup>1</sup>. »

Voilà donc déjà toute une catégorie de batteries dont les unes seront plus ou moins privées du bénéfice du défilement, et les autres exposées au tir d'écharpe, peut-être de revers, et dont la destruction ne sera certainement pas impossible.

Malgré tout, beaucoup de batteries échapperont aux vues, leur présence ne sera révélée que par quelques lueurs, un peu de poussière ou tout autre indice. — Restons-nous désarmés vis-à-vis d'elles, ou du moins réduits à ne rechercher que la neutralisation ? Certainement non, et beaucoup d'entre elles — la majorité peut-on dire — seront encore très vulnérables. On parle toujours du tir à shrapnel, mais si nos coffres contiennent une forte proportion d'obus explosifs, proportion qui tend à augmenter encore, ce n'est apparemment pas pour que nous les y laissions inutilisés pendant toute la campagne.

Si l'on s'en rapporte au titre IV du règlement de 1910, un tir systématique de 50 obus répartis à peu près uniformément sur une surface d'un hectare inflige à toute troupe se trouvant dans cet hectare des pertes qui vont jusqu'à 33% de l'effectif, et cela dans l'espace de deux minutes environ. C'est la dissociation. Une batterie qui aura été soumise à un pareil feu, conservera peut-être quelques pièces debout, elle sera détruite en tant que batterie, et incapable de figurer pendant longtemps sur le champ de bataille. Or un pareil résultat n'est pas impossible à obtenir. Tous ceux, en effet, qui, pratiquement, ont eu à établir des batteries en position masquée, savent que, dans la grande majorité des cas, ils n'ont pu le faire qu'en les plaçant à une distance de la crête couvrante, inférieure à 200 m. Si l'on remarque qu'un front de 50 m. et une profondeur de 200 m. correspondent précisément à une surface d'un hectare, on voit que les batteries masquées elles-mêmes n'échapperont qu'exceptionnellement aux effets d'un tir de destruction méthodiquement conduit.

Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail des méthodes à suivre dans l'exécution d'un pareil tir<sup>2</sup>. Il nous suffit d'en avoir montré la possibilité.

<sup>1</sup> Commandant Buat. La lutte d'artillerie.

<sup>2</sup> Voir, à ce sujet, le titre IV du règlement de 1910 et la brochure du commandant Buat (La lutte d'artillerie et les méthodes de tir de la contrebatterie) qui contient des indications très nettes sur la manière de tirer contre l'artillerie.

Ajoutons, enfin, que, depuis l'apparition du règlement de 1910, un élément nouveau est intervenu, l'aéroplane. En étendant le rayon visuel des artilleurs, il contribuera à rendre la lutte singulièrement plus brutale et plus décisive.

Si nous voulons qu'elle se termine à notre avantage, nous ne devons donc pas hésiter à engager, dès le début, la masse de notre artillerie, si c'est nécessaire pour régler le sort des batteries opposées, nous réservant de consacrer ensuite au soutien de l'infanterie toutes celles des nôtres que nous aurons pu libérer, au fur et à mesure de l'affaiblissement de l'ennemi.

Les partisans de la neutralisation objecteront sans doute que leur méthode permet d'affecter, de prime abord, un certain nombre de canons au service de l'infanterie, que, plus économique, elle laisse des batteries disponibles pour parer aux tâches imprévues. En effet, ne visant pas la destruction de l'ennemi, ils ne lui opposeront qu'un minimum de batteries tirant sur un large front et ne donnant qu'une faible densité de feux, d'où ce premier résultat que l'artillerie ennemie ne s'usera pour ainsi dire pas.

Non seulement le nombre des batteries de neutralisation ne pourra jamais être diminué, mais en présence d'un ennemi qui, lui, cherchera, nous n'en pouvons douter, à détruire au moins nos batteries les plus exposées, nous nous verrons bientôt obligés d'engager les fameuses batteries disponibles qui eussent fait bien meilleure besogne en s'engageant de suite, car quelles tâches imprévues peuvent-elles bien avoir à remplir dans le combat encadré ! C'est au moment où notre infanterie aura le plus besoin de notre appui, que nous nous trouverons peut-être hors d'état de le lui donner.

Si nous cherchons, au contraire, à détruire l'artillerie ennemie, et cela sans lésiner sur les moyens à employer, nous la verrons s'user progressivement et son usure sera d'autant plus rapide que nous aurons agi avec plus de vigueur au début. Le nombre des batteries que nous pourrons consacrer au soutien de notre infanterie ne fera qu'augmenter, jusqu'au moment où celle-ci marchant à l'attaque, nous pourrons consacrer la presque totalité de notre artillerie à lui frayer le chemin de la victoire. — Qui donc pourrait hésiter entre les deux méthodes ?

On dit souvent que la lutte d'artillerie sera sans cesse renaissante, chaque attaque devant en provoquer une nouvelle ; rien

de plus exact avec le système de la neutralisation : avec la destruction, au contraire, les résultats acquis le sont de façon définitive et durable, on en retrouve le bénéfice devant chaque nouvelle attaque, à laquelle l'ennemi ne peut plus opposer qu'une artillerie déjà en partie désarmée.

Mais alors, dira-t-on, c'est l'ancienne lutte d'artillerie qui renaît de ses cendres et dans toute son horreur. Parfaitement, et les deux adversaires rivalisant d'activité pour hâter l'engagement de leurs batteries, nous devons nous attendre à voir, comme autrefois, les batailles commencer par une terrible canonnade.

« Dès l'engagement des avant-gardes la lutte éclatera terrible, formidable, entre les deux artilleries en présence, et il est permis de croire que les attaques de l'infanterie ne pourront se développer et prendre toute leur ampleur que lorsque l'une des deux artilleries aura pris franchement le dessus.

» Donc, de ce chef, rien de changé. Il est bien évident, d'ailleurs, qu'il doit en être ainsi, puisque, des deux côtés, le canon est devenu à tir rapide. » (Général Fayolle.)

Ainsi se vérifie cet axiome toujours vrai, que deux engins de même valeur, quel que soit le degré de perfection auquel ils aient été portés, se neutralisent l'un l'autre laissant toujours intacts les éternels facteurs du succès à la guerre. Aujourd'hui comme hier, celui-là sortira vainqueur de la lutte d'artillerie, qui y aura apporté le plus d'énergie, qui aura le mieux su réaliser la concentration des feux et mettre en action, au moment opportun, la masse de ses canons.

(A suivre.)

Commandant X.

